

L'AN 2030 «...» LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC

PROJET LIBERTÉ- NATION

POLITIQUE FICTION ?

Synopsis

Me Guy Bertrand

Illustration du produit (Le Pays québécois : RFQ) : Par une Maquette

Question : Peut-on illustrer ou voir le produit (la République fédérale du Québec)?

Réponse : Oui. Il est toujours impératif de préparer une maquette ou un prototype du produit que l'on veut mettre en marché afin de permettre aux consommateurs de voir le produit et de l'apprécier avant de s'en porter acquéreur, ce qui n'a pas été fait lors des référendums de 1980 et 1995;

A. La Maquette du Pays québécois (RFQ) permettra :

D'en dégager les grandes lignes :

- Son territoire;
- Ses États régionaux;
- Ses cours d'eau;
- Sa population;
- Son histoire;
- Sa langue nationale;
- Sa culture;
- Ses Premières Nations, la Nation Inuite et ses peuples autochtones;
- Sa minorité de langue anglaise;
- Ses minorités culturelles;
- Son modèle d'intégration des immigrants;
- Ses infrastructures;
- Ses institutions;
- Ses ressources naturelles;

- Son agriculture et ses pêcheries;
- Ses sources d'énergie;
- Les pouvoirs et les compétences partagés entre la République fédérale du Québec et ses États autonomes;
- Ses prévisions budgétaires;
- Son Traité d'alliance avec le Canada;
- Sa Constitution;
- Etc...

De répondre à toutes les questions que se pose la population dans tous les domaines d'activité de la Nation québécoise. Par exemple, qu'arrive-t-il de la santé, de l'éducation, de la justice, de la monnaie, des frontières, des prestations de retraite pour personnes âgées, les allocations familiales etc...

C'est de cette façon que j'ai procédé, en 1970, lorsque j'ai écrit le livre «*Québec Souverain Avons-nous les moyens? 106 questions et réponses*». C'est aussi de cette façon que l'Écosse a procédé en vue du référendum du 18 septembre 2014, dans une documentation de plus de 600 pages.

B. La Maquette du Pays québécois permettra d'illustrer la République fédérale du Québec

1. Une grande République

- Une République qui sera ouverte sur le monde;
- La Nation québécoise se retrouvera ainsi, avec la **République fédérale du Québec**, une nation parmi les nations du monde (ONU) et non plus une nation parmi les seules nations et Provinces du Canada (Nations within a Nation);
- Démographie : sur 193 pays, membres de l'ONU, la RFQ se situerait, au niveau de sa population dans les 100 premiers;
 - avec ses 8 millions d'habitants, le Pays Québécois se comparerait avantageusement, en terme de population seulement, avec l'Autriche, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark etc... dont les populations varient entre 5 et 10 millions d'habitants;
- Territoire : au 18e rang;
- Produit intérieur brut (PIB) par habitants : parmi les 30 premiers;

2. Une République fédérale formée de 17 États régionaux autonomes :

a) Pouvoirs de la République :

- en matière législative;
- en matière exécutive;
- en matière judiciaire;

- Un président;

- Deux chambres :

- Chambre des représentants;
- Chambre des États régionaux;

- Péréquation;

b) Pouvoir des États

- en matière législative;
- en matière exécutive;
- en matière judiciaire;

- Un gouverneur

- Une chambre des représentants;

c) Importance des États

- Situer :

- les 17 États autonomes;
- l'étendue de leur territoire;
- la population pour chacun des États;
- leur capitale;

- Comparer ces États :

- En faisant une étude comparative des futurs États québécois avec les 50 États américains, avec les 26 Cantons suisses, les 9 États autrichiens et les 10 Provinces canadiennes, j'ai constaté :

Que l'État de Montréal, avec 2 millions d'habitants (1,887, 983), = ou + 15 États américains, 6 Provinces canadiennes, les 9 États autrichiens et les 26 Cantons suisses;

Que l'État de la Montérégie, avec 1, 500,000 habitants (1, 432,243), = ou + que 12 États américains, que 6 Provinces canadiennes, que les 9 États autrichiens et les 26 Cantons suisses;

Que l'État de la Capitale nationale, avec près de 700,000 habitants (687,672), = ou + 5 États américains dont le Vermont, avec 625 000 habitants, plus peuplé que les Provinces de Terre-Neuve et Labrador (510 000) et que l'île du Prince-Édouard (141 000) et presque aussi peuplé que le Nouveau-Brunswick avec 750,000 habitants;

Que 14 des 17 États québécois plus peuplé que l'île du Prince-Édouard;

Que 4 des 17 États québécois plus peuplé que Terre-Neuve et Labrador;

Que ces 17 États québécois de la RFQ auraient tous des équivalents dans les 9 États autrichiens;

Que tous ces États auraient aussi des équivalents dans les 26 Cantons suisses;

- avec des États américains, par exemple le Vermont etc...;
- avec des Cantons suisses;
- avec des États autrichiens;
- avec des Provinces canadiennes;

- Décrire :

- le partage des compétences des États avec le gouvernement de la **République fédérale du Québec**;
- leurs pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire;
- leurs pouvoirs de taxation, d'imposition et de perception des redevances sur leurs ressources naturelles;

3. ***Une République francophone:***

- Le seul pays francophone des Amériques;
- Une continuité historique du peuple canadien;
- Une mosaïque du peuple québécois dans son ensemble :

Voir Guide d'accès à l'indépendance (par Me Guy Bertrand) pp. 177 à 179

4. ***Une République reconnaissant et respectant les droits de ses peuples autochtones dont particulièrement:***

- La jouissance de tous leurs droits fondamentaux;
- Leur statut unique comme peuples autochtones;
- Leur droit à l'autodétermination;
- Leur droit à l'autonomie gouvernementale;
- Leurs droits culturels;
- Leurs droits fonciers et droits aux ressources;
- Le droit à leur développement et au respect de leur environnement;
- Leur droit de conclure des traités

5. Une République ayant une valeur patrimoniale francophone et autochtone :

a) La RFQ patrimoine français d'Amérique :

- La RFQ verra à ce que le Québec français soit reconnu par l'UNESCO comme ayant une valeur patrimoniale immatérielle :
 - que l'Amérique du Nord protégera et défendra avec fierté;
- La RFQ remplirait tous les critères pour obtenir une valeur patrimoniale :
 - l'unicité du Québec français;
 - sa fragilité linguistique en Amérique du Nord;
 - la nécessité de protéger l'espèce humaine française sur ce continent, menacée qu'elle est de disparaître culturellement, économiquement et socialement;

Voir *Guide d'accès à l'indépendance* (par Me Guy Bertrand) pp. 198 à 206

b) La RFQ : patrimoine autochtone d'Amérique :

- Les Premières Nations, la Nation Inuite et les peuples autochtones du Québec ont aussi une valeur patrimoniale qui devrait être reconnue par le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'UNESCO;
- 12 000 ans de présence autochtone au Québec;
- unicité du caractère autochtone québécois;
- nécessité de promouvoir le maintien et la valorisation de la culture des peuples autochtones au Québec, notamment;

6. ***Une République reconnaissant les droits acquis de la communauté anglophone :***

- Cette reconnaissance, qui va de soi, n'a jamais été remise en question au Québec;

7. ***Une République fondée sur l'interculturalisme et la laïcité comme modèle d'intégration de ses immigrants :***

- Dans la Province canadienne du Québec, ses citoyens doivent subir les effets négatifs du multiculturalisme imposé par la Constitution canadienne :
 - en effet, ce modèle d'intégration réduit la culture canadienne-française et québécoise au même rang que toutes les autres cultures;
 - ce qui est incompatible avec les valeurs fondamentales de la Nation québécoise;
 - une Nation ou un État moderne doit pourtant être porteur d'une culture dominante et commune;
 - avec la **République fédérale du Québec**, ce serait, sans contestation aucune, la culture québécoise qui prédominerait sur son territoire;
- La **République fédérale du Québec** fondera son modèle d'intégration de ses immigrants en préconisant «des rapports harmonieux entre les différentes cultures axé sur un modèle d'intégration qui ne vise pas à abolir ces différences» mais qui vise plutôt à favoriser la «formation d'une culture commune en «ennoblant» la culture dominante francophone;

Voir le *Rapport Bouchard-Taylor*

8. ***Une République neutre sur le plan militaire :***

- La RFQ sera un pays pacifique;

- La RFQ se prévaudra de son droit à la neutralité en droit international;
- Elle sera ainsi une zone tampon neutre;
- Ce droit existe déjà pour la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Irlande et le Costa Rica, par exemple;
- La RFQ appliquera ainsi une politique de non alignement en temps de paix et de neutralité en temps de guerre;

9. Une République unie au Canada par un Traité d'alliance :

- Partage de certaines affaires communes, dans des domaines rigoureusement délimités, avec le Canada;
- Des organes communs au Canada et au Québec :
 - une Agence pour veiller au respect des accords intervenus entre les deux pays;
 - un Tribunal d'arbitrage;

Voir *Projet Liberté-Nation* (par Me Guy Bertrand) pp. 296 à 298

C. La Maquette du Pays québécois sera neutre et objective :

- La Maquette permettra à la population du Québec de percevoir que le Pays Québécois (RFQ) comblera mieux ses besoins que le Pays canadien (Province canadienne du Québec) ;
- La Maquette devra être objective et ne pas être conçue selon une idéologie politique;
- Ainsi la Maquette ne devra pas être perçue comme péquiste, libérale ou caquiste ou solidaire, ni comme de gauche ou de droite;

D. La Maquette permettra de voir le produit québécois, soit la République fédérale du Québec, et de pouvoir le comparer avec le produit canadien, soit la Province canadienne du Québec :

- Les électeurs ne se contenteront plus de la parole des politiciens qui ne font que répéter : «*On veut un pays*» ou, encore, «*On veut un référendum*»;
- Entre nous, qui penserait se faire construire une maison en donnant un chèque en blanc à l'entrepreneur? Ne veut-on pas voir les plans et devis

de l'architecte pour savoir où se situe la cuisine, les salles de bain, les chambres etc...?

- Qui achèterait une auto sans la voir même si le vendeur est un beau parleur? C'est elle qui répondra à nos besoins et non le vendeur;
- La Maquette permettra aux citoyens de voir le produit et non seulement de savoir qu'il existe;
- Ainsi, ils seront mieux en mesure de comparer le produit québécois avec le produit canadien;
- Bref, les électeurs voudront voir le produit (le Pays québécois, **RFQ**) avant de l'acquérir lors d'une consultation populaire.

Fait à Québec ce 15 octobre 2014

Me Guy Bertrand, avocat

250, Grande Allée Ouest, bureau 801

Québec (Québec) G1R 2H4

Téléphone : (418) 683-8585

Télécopieur : (418) 614-1458

gbertrand@guybertrandavocats.com